



Groupe de travail « Réforme du recrutement des TSMA » du 29 avril 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 24 avril 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Franck Garrigues, Martine Harnichard, Samuel Phelippeau et Olivier Pihou.

Données sur le corps des TSMA :

Il est composé d'environ 5 600 agents, presque 3 000 en spécialité vétérinaire et alimentaire (VA), environ 2 000 en spécialité technique agricole (TEA) et à peine 700 en filière forêt et territoires ruraux (FTR).

Sur la répartition par grade, on retrouve une majorité de techniciens du 3ème grade en filière FTR, tandis que les filières VA et TEA présentent une répartition plus équilibrée entre les grades.

Sur la répartition par fonction et localisation, deux tiers des techniciens travaillent en Directions Départementales Interministérielles (DDI). La moitié des techniciens sont en filière vétérinaire. 9 % travaillent en DRAAF et 11 % chez d'autres opérateurs.

Les organisations syndicales (OS) ont demandé la répartition par opérateur car ceux-ci seront peut-être impactés suite aux annonces de la ministre du budget.

Le concours reste la voie de recrutement majoritaire, mais l'avancement de grade et la liste d'aptitude sont également utilisés. L'arrivée d'agents de catégorie C, notamment administratifs, par liste d'aptitude, est en augmentation. Des techniciens rejoignent également le corps par détachement, en provenance d'autres ministères.

Concernant la pyramide des âges, le corps des techniciens présente une pyramide des âges vieillissante, notamment en FTR, avec des difficultés de recrutement de jeunes.

Difficultés de recrutement et attractivité du métier :

L'UNSA est intervenue sur les contraintes du métier de technicien forestier notamment à l'IGN, en termes de déplacements, de force physique et de conciliation vie professionnelle /vie personnelle, particulièrement en début de carrière.

Il a été noté la nécessité de mieux communiquer pour attirer les candidats, notamment sur les concours nationaux d'affectation locale, dont les débouchés et l'intérêt n'ont pas été bien expliqués, notamment en valorisant la proximité et la facilité d'accès.

Les organisations syndicales ont aussi mis en avant la difficulté liée à la communication gouvernementale actuelle sur la réduction des budgets et des recrutements de fonctionnaires, qui nuit à l'image du ministère auprès des jeunes. Le ministère a évoqué les actions mises en oeuvre ou à venir : campagnes ciblées (médiat, réseaux sociaux), témoignages de techniciens, site internet dédié, présence dans les forums et journées portes ouvertes des établissements d'enseignement agricole.



L'administration a mis en avant l'importance de la formation pour l'attractivité.

Il est nécessaire également de communiquer sur les avantages du statut de fonctionnaire (perspectives de carrière, mobilité, évolution professionnelle).

Formation :

L'UNSA est intervenue sur l'hétérogénéité des recrues et donc la nécessité d'individualiser plus les cursus scolaires, mais l'administration a reconnu la difficulté d'adapter la formation.

Pour les techniciens principaux notamment, l'objectif de la formation est de préparer les agents à une variété de postes tout au long de leur carrière, et pas seulement à leur premier poste.

L'UNSA a insisté sur l'annonce tardive de l'affectation des lauréats du concours T2. Cette situation rend difficile la projection pour les lauréats, notamment en cas de déménagement ou de recherche d'emploi pour le conjoint. L'idéal serait de connaître l'affectation dès le début de la formation, comme pour les T1, pour faciliter l'organisation personnelle et professionnelle.

Perspectives d'évolution du corps :

Il a été partagé les inquiétudes quant à l'avenir du corps des techniciens, notamment au vu des pyramides des âges, des difficultés de recrutement. Les organisations syndicales ont insisté sur la nécessité d'améliorer les perspectives de carrière des agents.

L'importance de valoriser la diversité des métiers et des missions possibles au sein du ministère est soulignée, afin d'attirer les jeunes générations qui recherchent moins la stabilité de l'emploi que la possibilité d'évoluer et de changer de poste au cours de leur carrière.

Des groupes de travail pourraient être mis en place pour étudier les solutions permettant de mieux gérer les contractuels, de valoriser leur expérience et de faciliter leur accès à la fonction publique. Les OS ont exprimé la nécessité, pour fidéliser les contractuels et les inciter à passer les concours, d'améliorer leurs conditions de travail et de proposer une rémunération plus attractive.

Projet de décret simplifiant l'accès au concours :

L'objectif du décret est de simplifier l'accès aux concours de techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, en particulier pour les étudiants de BTS, afin de renforcer l'attractivité et faciliter le recrutement. Pour cela, le texte modifié supprime l'exigence du diplôme à la date des épreuves écrites, mais l'obligation de la maintenir un mois avant la nomination. Les candidats en BTS pourraient donc passer le concours avant la validation de leur diplôme, sous réserve de l'obtenir avant septembre. Pour les candidats n'ayant pas validé leur diplôme, le bénéfice du concours pourrait être conservé l'année suivante afin de conserver leur place au concours. Ceci se ferait via une gestion de postes "surnuméraires", ne préemptant pas les places au concours de l'année suivante. Le texte est en attente d'un retour de la DGAFP (fin mai).

D'autres groupes de travail se tiendront sur l'organisation et l'avenir du corps des TSMA du fait des enjeux à venir notamment du fait de la pyramide des âges des agents de ce corps.

Reconnaissance de la pénibilité des fonctions au sein des abattoirs et en PCF du SIVEP :

L'UNSA insiste depuis plusieurs années auprès de l'administration afin que les emplois en abattoir et en poste de contrôle SIVEP soient reconnus comme relevant de la catégorie active, permettant ainsi un départ anticipé à la retraite à 62 ans.

L'administration a pris en compte notre demande et a mené des travaux afin d'identifier les corps et emplois à considérer en fonction de leur exposition aux facteurs de risques professionnels.

Pour bénéficier de cette carrière active, il est nécessaire de modifier le tableau annexé au Code des pensions civiles et militaires de retraite, conformément à l'article L.34 de ce code.

La saisine du guichet unique est en cours de transmission, et la réponse est attendue sous un délai de quatre mois. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires gouvernementales, l'administration reste peu optimiste quant à l'issue de cette demande.

L'UNSA déplore que ce groupe de travail ne soit pas entré dans le fond du sujet. De nombreuses thématiques ont été abordées, mais le plan d'action pour l'avenir reste flou. En tant que ministère technique, le MASA doit préserver cette spécificité, et les TSMA constituent un atout essentiel à cet effet. Toutefois, nous n'avons pas évoqué la situation des TSMA chez les opérateurs et les offices, ce qui mériterait une attention particulière.

L'administration doit donc faire évoluer la formation initiale et le recrutement afin d'optimiser les effectifs de ce corps. Par ailleurs, elle doit revoir ses grilles d'attractivité afin d'encourager les jeunes à rejoindre ce ministère.